

Exercice 2026 Rapport d'Orientation Budgétaire

L'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) qui constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit se tenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif. Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds s'étirant sur plusieurs exercices budgétaires. Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ces capacités de financement.

1. LA CONJONCTURE GENERALE

A – Les perspectives

- 1) Au niveau national
- 2) Finances publiques et Loi de Finances 2026

2. LA COMMUNE

A – Les orientations budgétaires 2026

- 1) Atterrissage comptable 2025
- 2) Les orientations financières

B – Le budget principal 2026 : section de fonctionnement

- 1) Les recettes de fonctionnement
- 2) Les dépenses de fonctionnement

C – Le budget principal 2026 : section d'investissement

- 3) Les recettes d'investissement
- 4) Les dépenses d'investissement
- 5) Les orientations d'investissement 2026

D – Les budgets annexes 2026

- 1) Les cellules commerciales
- 2) Les panneaux photovoltaïques

1- LA CONJONCTURE GENERALE

A – LES PERSPECTIVES

Au niveau national

France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : les prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : il est prévu une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par

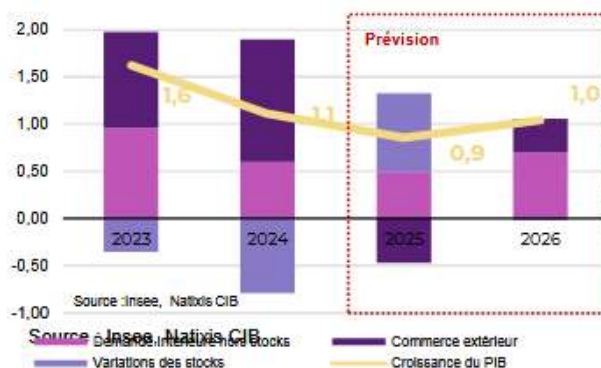
- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

Croissance et contribution



Inflation (IPC) et composantes



France : le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Ralentissement des salaires

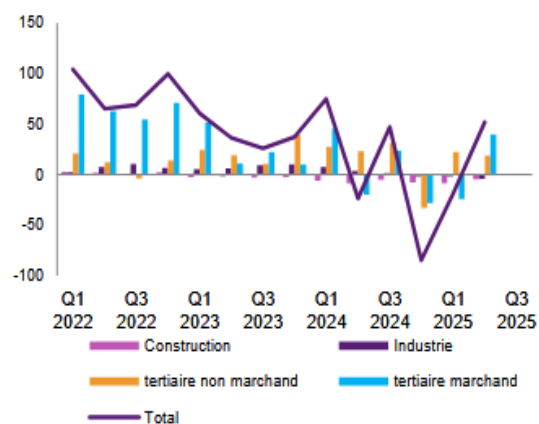
Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse

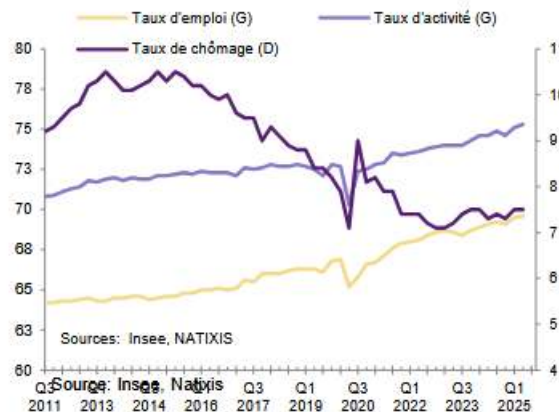
Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Evolution de l'emploi par secteurs (milliers d'emplois)



Source: Insee, Natixis

Evolution du marché du travail



1.2- Situation budgétaire et Loi de Finances 2026

France : budget 2026 : une route semée d'embûches

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

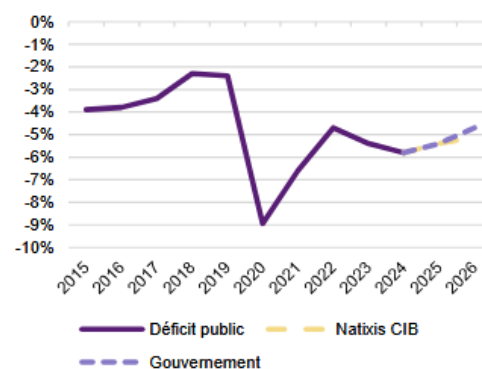
Le 22 décembre 2025, en l'absence d'adoption du budget pour 2026, une loi spéciale sera de nouveau mise en place dans l'attente d'un budget complet.

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

Principales mesures relatives aux collectivités locales

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement ne recule pas devant l'obstacle et cherche à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances pour 2026.

L'objectif est simple : il s'agit de **ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027**. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios. L'inflation reste une menace. C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse. La charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense. Plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux de taux et sur les spreads.

Les finances traversent un temps orageux, spécialement en France. C'est un état de fait qui doit être pris en compte dans la politique d'emprunt des collectivités : profiter des créneaux de calme...

Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

L'Etat entend demander 5,3 milliards d'euros d'économies aux collectivités en 2026 pour contribuer au redressement des finances publiques, soit le double de leur participation de 2025.

La contribution qui sera demandée aux collectivités représente 13% de l'effort global.

La contribution souhaitée par le gouvernement s'explique, en premier lieu, par la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico) instauré l'an passé, la fameuse « épargne forcée » qui cible quelque 2 000 collectivités. Il est ainsi prévu de la doubler en 2026, à hauteur de 2 milliards d'euros.

Pour parvenir aux 5,3 milliards d'euros, l'exécutif compte aussi **réduire la compensation des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels (1,2 milliard d'euros), geler partiellement la TVA (700 millions d'euros) ou encore minorer un ensemble de dotations appelées « variables d'ajustement » (500 millions d'euros) et abaisser les dotations d'investissement (200 millions d'euros).** Pour finir, il prévoit un **versement différé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) aux intercommunalités.**

Les mesures possibles pour 2026 sont détaillées ainsi :

- ✓ **La reconduction de la principale dotation de l'État à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, la dotation globale de fonctionnement (DGF),** à hauteur de 27,4 Md€, montant qui consolide les trois hausses successives de +320 M€ en LFI 2023, +320 M€ en LFI 2024 et +150 M€ en LFI 2025
- ✓ **Une maîtrise de la dynamique du prélèvement sur les recettes de l'Etat** visant à compenser, depuis 2021, les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels
- ✓ **Le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement (en remplacement d'une fraction de TVA) au profit des Régions,** de même nature que celle versée au bloc communal et aux Départements
- ✓ **L'adaptation du soutien de l'Etat en faveur de l'investissement local au cycle électoral,** en contenant la dynamique de FCTVA (7,9 Md€, soit + 0,25 Md€ par rapport à la LFI 2025) par l'ajustement du calendrier de versement du FCTVA aux EPCI, dans une logique de retour au droit commun et en diminuant le montant des dotations d'investissement de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » à hauteur de -200 M€ en AE. Une revue des dépenses sur ces dotations est engagée et rendra ses premières conclusions à l'été 2025.

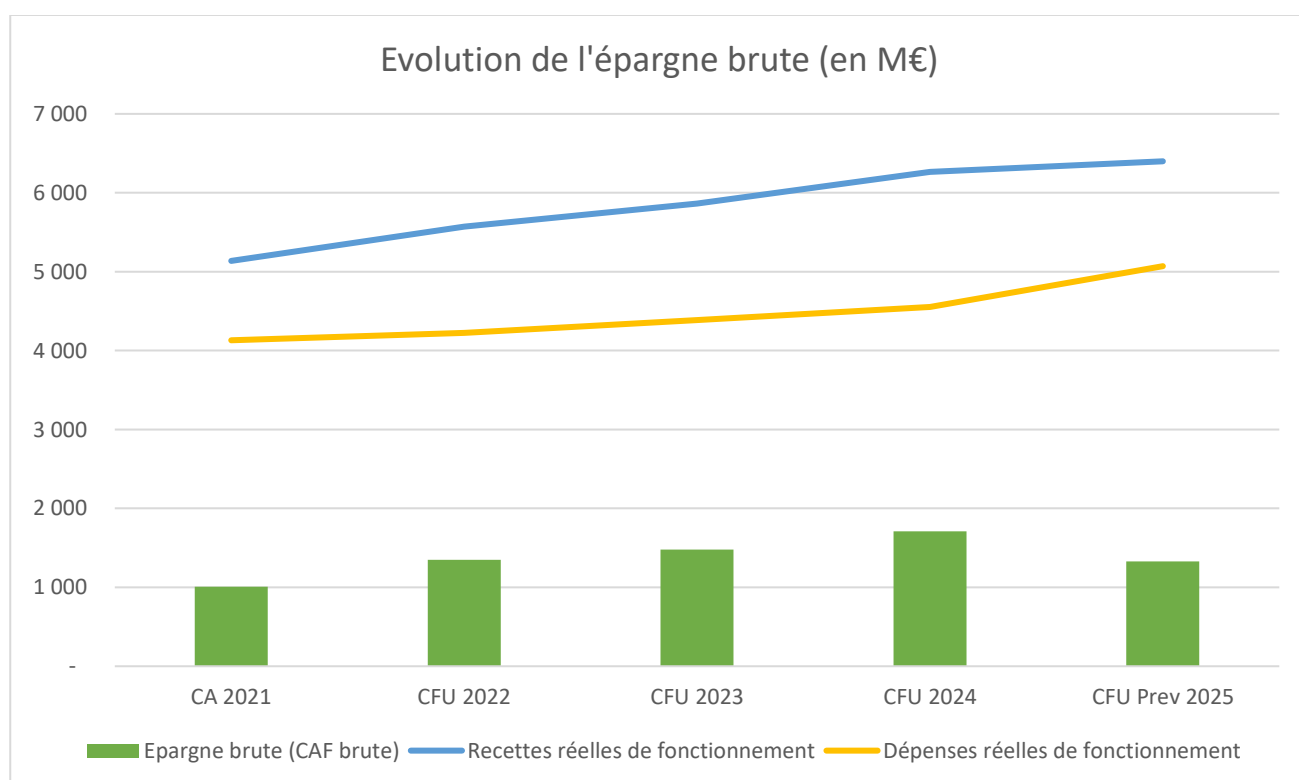
2- LA COMMUNE

A- Les orientations budgétaires 2026

1) Prévision de clôture budgétaire 2025

	2021	2022	2023	2024	prevision 2025
Recettes réelle de fonctionnement	5 136 842,30	5 571 831,50	5 865 032,17	6 265 388,06	6 398 588,88
Ressources fiscales	3 678 250,50	3 886 907,18	4 399 399,77	4 691 485,16	4 690 833,00
Dotations et participations	1 087 666,76	1 038 490,76	1 010 612,52	1 066 672,38	1 062 863,00
Attenuation de charges	82 326,92	109 773,72	62 110,41	87 487,32	32 857,00
Autres produits	288 598,12	536 659,84	392 909,47	419 743,20	612 035,88
Dépenses réelles de fonctionnement	4 130 790,66	4 224 114,11	4 386 595,63	4 555 537,26	5 069 926,00
Charges de personnel	2 155 023,06	2 279 268,26	2 365 475,03	2 453 617,14	2 462 308,00
Charges générales	1 073 557,01	1 021 316,22	1 087 026,38	1 107 870,97	1 500 000,00
Atténuations de produits	439 508,00	439 508,00	454 268,00	539 668,24	540 477,00
Charges financières	89 092,36	76 492,05	67 276,61	53 095,03	40 956,00
Autres charges	373 610,23	407 529,58	412 549,61	401 285,88	526 185,00
Epargne brute (CAF Brute)	1 006 051,64	1 347 717,39	1 478 436,54	1 709 850,80	1 328 662,88
Capital de la dette	447 601,00	421 727,69	419 226,73	411 819,44	407 575,40
Epargne Nette (CAF nette)	558 450,64	925 989,70	1 059 209,81	1 298 031,36	921 087,48
Tx Epargne brute (en %)	19,59%	24,19%	25,21%	27,29%	20,76%

La CAF brute prévisionnelle 2025 est de 920 000 €, en baisse par rapport à 2024. Cela s'explique par le fait qu'en 2025, après une année 2024 avec peu de réalisations, les projets inscrits au BP ont pu être réalisés et les crédits consommés (exemple du PAVC).



Sur la période étudiée, on peut noter une épargne brute qui augmente d'année en année, excepté pour la prévision de clôture 2025, du fait d'une consommation équilibrée des crédits votés en avril 2025. Cet indicateur qui résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement représente le socle de la richesse financière de la commune et reste un indicateur de la bonne santé financière de la commune.

Il met en avant les bonnes capacités d'autofinancement disponibles pour la section d'investissement.

L'effet de ciseau

Le graphique ci-dessus illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement.

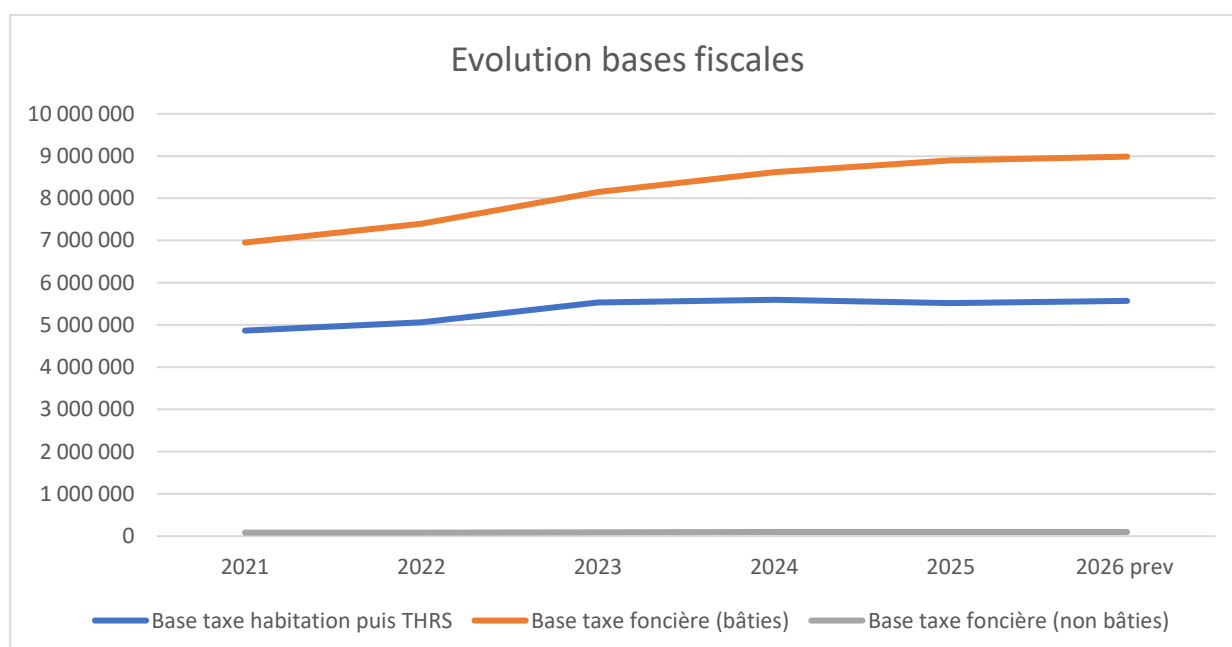
Nous constatons que La Plaine sur Mer n'est pas concernée par l'effet ciseau, témoignage d'une bonne santé financière de la ville puisque les recettes continuent d'être largement supérieures aux dépenses.

La Fiscalité directe

- L'évolution des bases

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des bases permettant de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe depuis 2021.

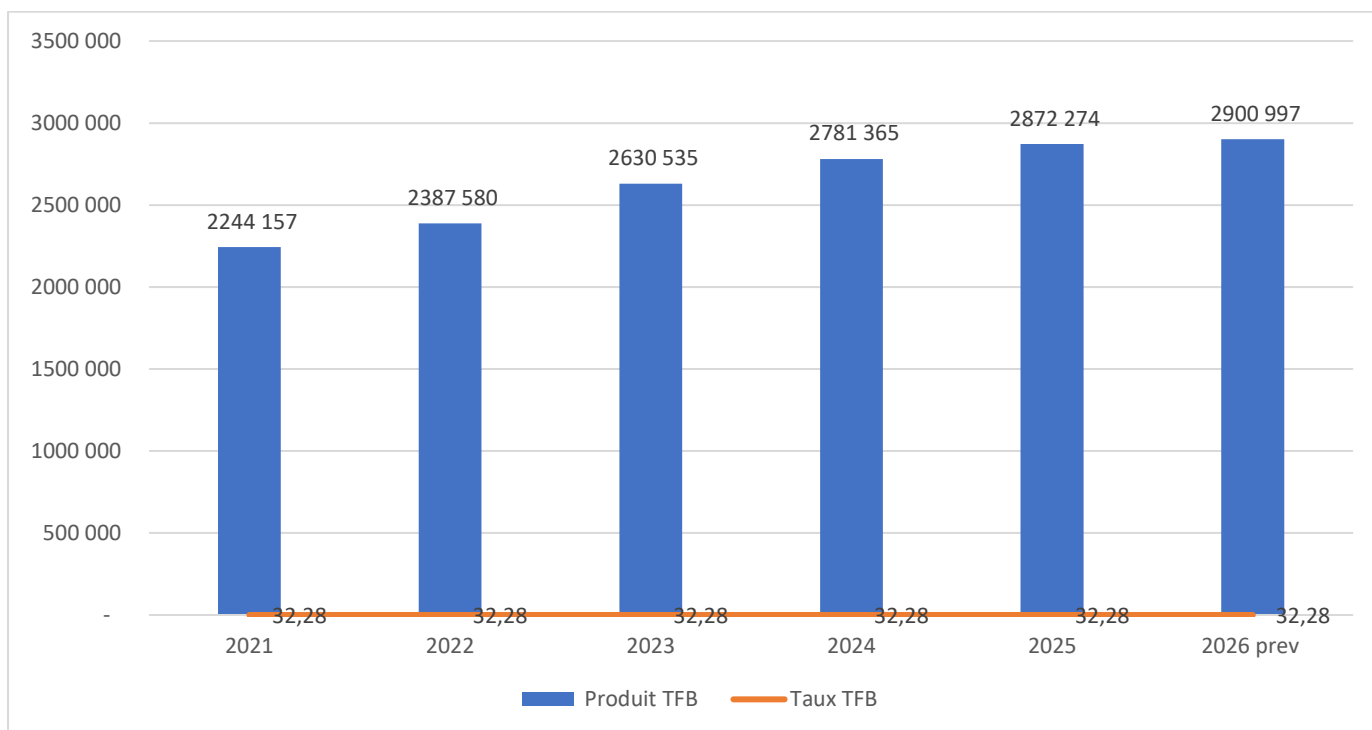
Années	Base taxe habitation puis THRS	Base taxe foncière (bâties)	Base taxe foncière (non bâties)
2021	4 866 531	6 952 159	83 472
2022	5 062 913	7 396 467	86 882
2023	5 531 574	8 149 116	93 193
2024	5 596 778	8 616 372	96 869
2025	5 514 000	8 898 000	97 800
2026 prév	5 569 140	8 986 980	98 778



L'évolution des taux et des produits

❖ Taxe foncière propriété bâtie

Années	Base taxe foncière (bâties)	Evolution base TFB	Produit TFB	Evolution produit TFB	Taux TFB	Evolution taux TFB
2021	6 952 159,00	2,29%	2 244 157	91,14%	32,28	86,81%
2022	7 396 467,00	6,39%	2 387 580	6,39%	32,28	0,00%
2023	8 149 116,00	10,18%	2 630 535	10,18%	32,28	0,00%
2024	8 616 372,00	5,73%	2 781 365	5,73%	32,28	0,00%
2025	8 898 000,00	3,27%	2 872 274	3,27%	32,28	0,00%
2026 prev	8 986 980,00	1,00%	2 900 997	1,00%	32,28	0,00%



L'évolution du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ne s'adosse que sur l'augmentation des bases, les taux restants identiques sur la période (32,28 %), comme s'y est engagée la municipalité en décembre 2024.

Pour rappel, à la suite de la Loi de Finances 2021, la Commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, elle reste due cependant par les résidences secondaires.

En effet, la taxe d'habitation pour les résidences principales est remplacée par le transfert de l'ex taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, assorti d'un mécanisme de coefficient correcteur permettant de tenir compte du fait que cette recette n'est pas équivalente à la TH supprimée.

La loi de finances 2023 a élargi la liste des communes pouvant majorer la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). De ce fait, compte tenu du contexte local en matière de logement, la commune a décidé en 2024 de majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale à hauteur de 30 %.

Les taux sont restés inchangés sur la période 2021-2025 :

	Taux TH et THRS	Tx TFB	Tx TFNB
2021	11.77 %	32.28 %	73.50 %
2022	11.77 %	32.28 %	73.50 %
2023	11.77 %	32.28 %	73.50 %
2024	11.77 %	32.28 %	73.50 %
2025	11.77 %	32.28 %	73.50 %

2) Les orientations financières

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité.

Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant quatre orientations :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale
- Continuité du programme d'investissement centré sur les infrastructures de la commune
- Poursuite du désendettement de la commune

Il est souligné que le niveau des investissements a été soutenu sans augmentation de taux d'imposition depuis 2021.

B- Le projet de Budget principal 2026 : section de fonctionnement

1) Les recettes de Fonctionnement

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales. En 2026, celles-ci devraient représenter 73 % des recettes réelles de fonctionnement, les dotations 17 % et les 10 % restant proviennent des produits des services et des loyers.

❖ Le chapitre 70 – Produit des services

Le montant total du produit des services est, en 2025 de 303 k€, dont 130 k€ pour la refacturation du restaurant scolaire.

Les remboursements de frais (personnel et frais) pour le Pôle Enfance Jeunesse et le CCAS représentent 125 k€.

Les tarifs municipaux ont été réévalués de 5 % pour 2026 (délibération du 01/04/2025)

➤ **L'estimation budgétaire est de 322 k€ pour 2026**

❖ Le chapitre 73 – Impôts et taxes

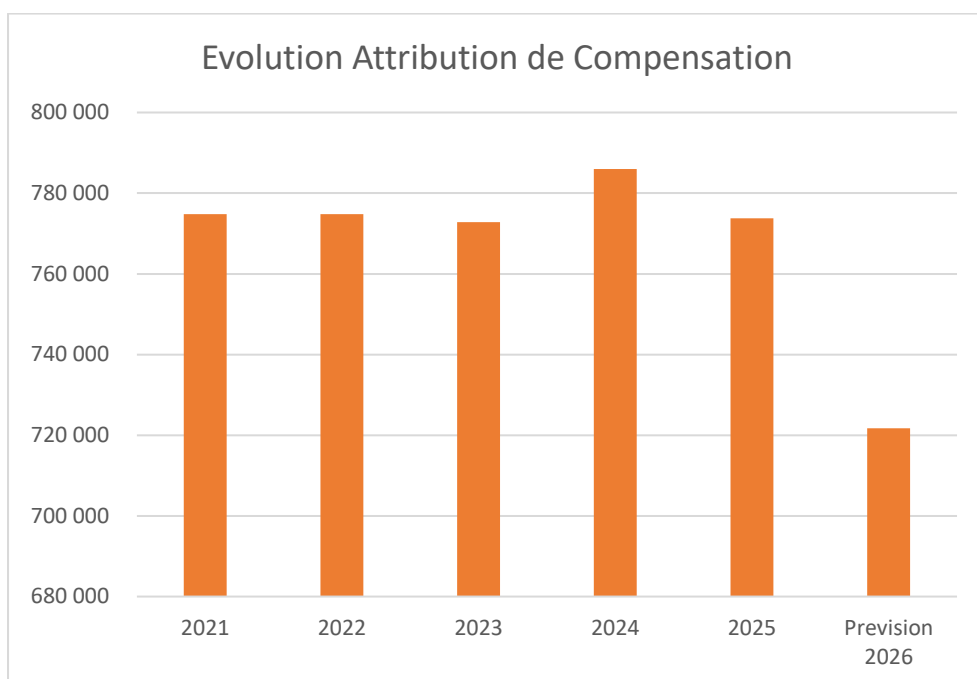
Ce chapitre est composé de l'attribution de compensation (AC).

En contrepartie de la mise en place d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, l'article 1609 nonies C du code général des impôts a prévu des reversements en faveur des communes membres sous la forme d'attributions de compensation. Celles-ci correspondent au produit des taxes transférées à l'intercommunalité perçu au titre de l'année précédant le passage à la fiscalité professionnelle unique, diminué du coût net des charges transférées.

Lors de la création de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », le montant des attributions de compensation a été arrêté.

Conformément aux dispositions légales, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée entre Pornic Agglo et les 15 communes membres. Elle est chargée, tous les ans, de définir le montant des AC qui seront reversées ou dues par les communes à l'agglomération.

Le montant de cette dotation reste stable jusqu'en 2025 et devrait diminuer en 2026 avec l'intégration de nouveaux services mutualisés.



	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Attribution de Compensation	774 835 €	774 777 €	772 841 €	786 006 €	773 803 €	721 719 €

La prévision de recette 2026 a diminué, principalement due à l'adhésion à des services supplémentaires (conseiller numérique, ingénierie territoriale et la mutualisation informatique).

- L'estimation budgétaire est de 721 k€ pour 2026, soit une baisse de 52 084 €, Les coûts des services transférés et mutualisés avec à l'agglomération évoluant à la hausse.

❖ Le chapitre 731 – Fiscalité locale :

Les bases fiscales sont constituées de la somme des valeurs locatives des constructions implantées sur la commune. Ces bases évoluent selon deux critères :

- **Une évolution quantitative** : l'évolution à la hausse des constructions génère automatiquement une augmentation des bases. Il s'agit de la dynamique des bases ;
- **Une évolution qualitative** : jusqu'en 2020, l'Etat fixait un taux de revalorisation des bases fiscales. Depuis 2021, plus de vote mais une indexation sur le taux IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé).
Cet indice permet de tenir compte de l'inflation.

L'évolution des bases est fixée, pour 2026, à 1 %. Elle était de 7,1 % en 2023, de 3,9 % en 2024 et de 1.70 % en 2025. **Cela représente une recette 2026 en augmentation de 40 k€ en 2025.**

Le total des produits de la fiscalité locale 2025, qui inclue les taxes foncière et l'IFER (éolienne), est **de 3 830 k€.**

Les droits de mutation prévisionnel 2025 sont de 123 k€, soit une hausse de plus de 4 000 € marquant le maintien de la dynamique immobilière de la commune.

- **Compte tenu de l'évolution des bases (inflation + dynamique), l'estimation budgétaire du chapitre 731 pour l'année 2026 est de 3 970 k€, soit une estimation prudente.**

Produits des taxes directes : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, hors rôles supplémentaires)

2021	2022	2023	2024	Prévision 2025	Prévision 2026
2 758 798	2 921 007	3 216 730	3 553 225	3 625 973	3 668 332

Produits de la fiscalité reversée : le produit de l'I.F.E.R. (éoliennes)

2021	2022	2023	2024	Prévision 2025	Prévision 2026
		204 137	209 239	209 239	212 000

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et reversée : les droits de mutation.

Malgré une dynamique constante en matière immobilière, le choix a été fait d'une prévision prudente pour tenir compte d'un marché immobilier en léger repli général ces dernières années

2021	2022	2023	2024	Prévision 2025	Prévision 2026
169 171	169 028	166 028	119 081	123 418	90 000

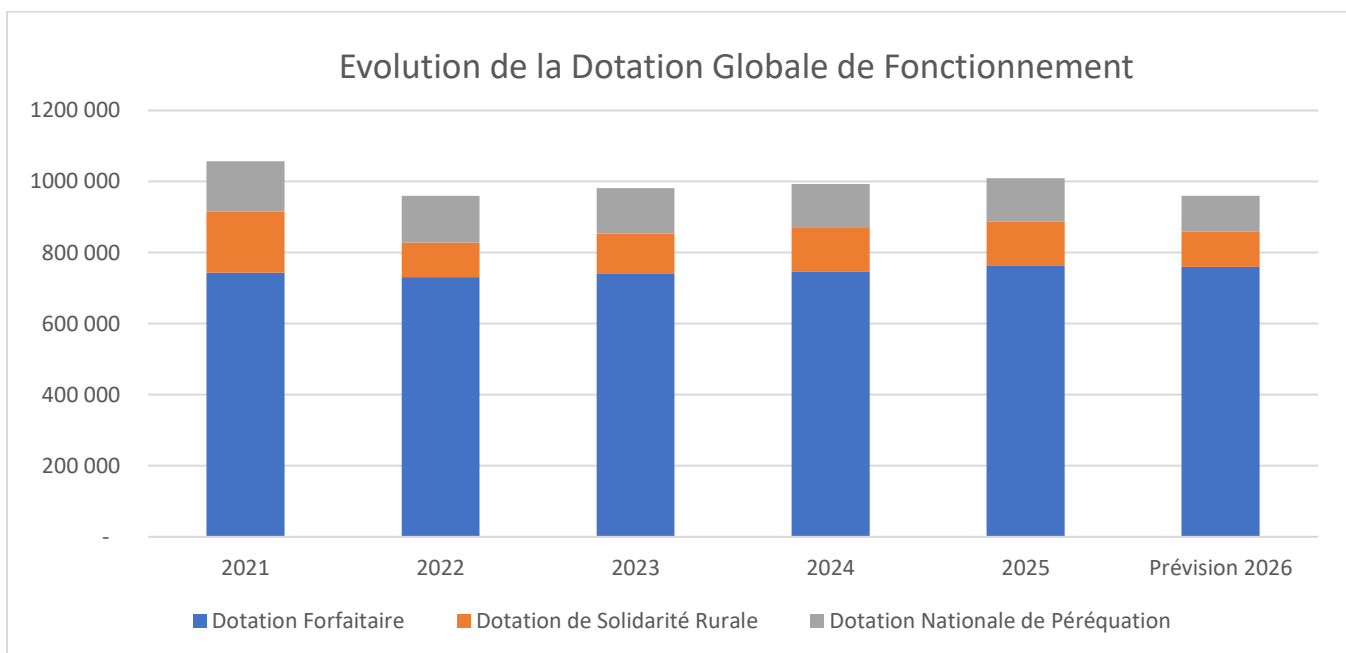
❖ Le chapitre 74 - Les Dotations

La DGF de la Collectivité est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écèlement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.

- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part de majoration.

- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».



	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Dotation Forfaitaire	743 901	730 805	739 581	747 445	762 660	760 000
Dotation de Solidarité Rurale	172 048	97 547	114 144	123 986	125 190	100 000
Dotation Nationale de Péréquation	141 481	131 678	127 786	121 887	121 787	100 000
TOTAL DGF	1 057 430	960 030	981 511	993 318	1 009 637	960 000

Les dotations d'Etat, Dotations Générales de Fonctionnement (DGF), 760 k€ et Dotations Nationales de Péréquations (DNP), 100 k€, devraient peu évoluer en 2026 ;

Par contre la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), 125 k€ en 2025 pourrait diminuer. Aussi il semble prudent de prévoir une réduction de 25k€.

Concernant le FCTVA, pas d'inscription au budget 2026 en fonctionnement, par précaution au regard du PLF 2026 encore en débat et qui pourrait prévoir un gel du remboursement à l'instar des prévisions 2025.

➤ **Le montant 2026 est de 983 k€ (BP 2025 : 1 057 k€)**

❖ Les chapitres 013-75-76-77-78 - Autres recettes :

Elles comprennent notamment, la mise à disposition des logements d'urgence, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2021	2022	2023	2024	2025	Prévisions 2026
153 506 €	344 244 €*	119 198 €	162 248 €	343 086 €*	38 000 €

*Cession d'immobilisation : 222 191 € (2025) et 167 165 € (2022)

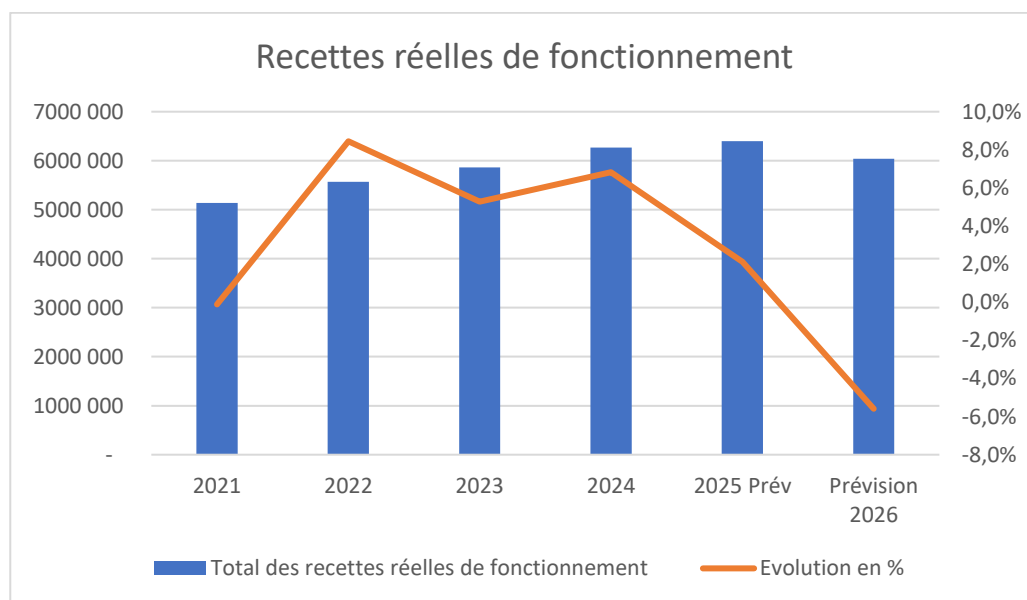
La prévision 2026 peut paraître faible mais s'agissant d'une recette basée sur des remboursements d'assurance principalement, il est difficile de l'estimer.

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2026 EST ESTIME A PRES DE 6 041 K€.

❖ **La synthèse des recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

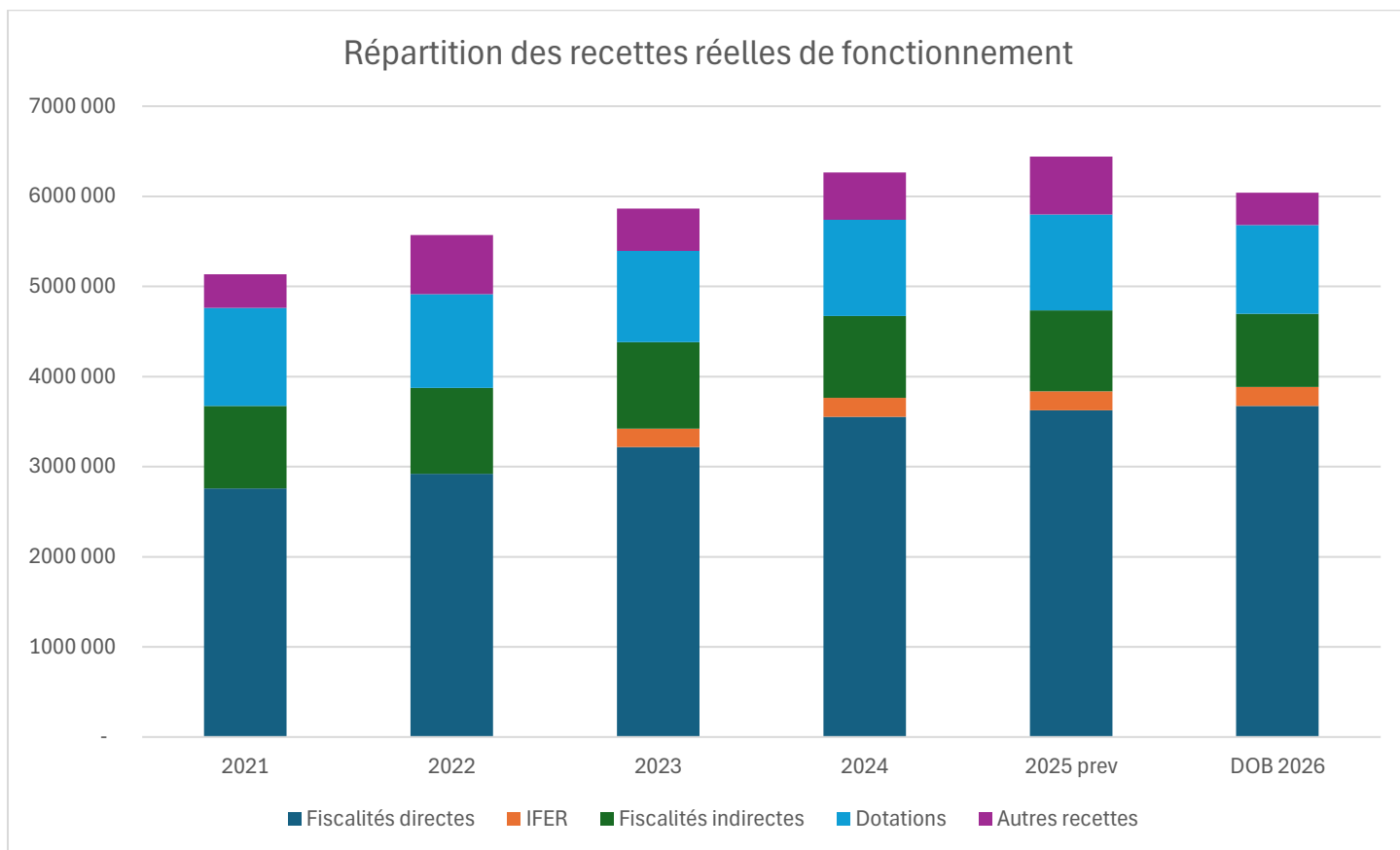
	2021	2022	2023	2024	2025 Prév	Prévision 2026
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 136 842	5 570 719	5 865 032	6 265 388	6 398 590	6 041 032
Evolution en %	-0,1%	8,4%	5,3%	6,8%	2,1%	-5,6%



Près de 92 % des recettes de fonctionnement proviennent de fiscalité directe (TFB, TFNB, TH), de l'IFER, de la fiscalité indirecte (droits de mutation) et du reversement de Pornic Agglo « Pays de Retz » par les attributions de compensations.

Seule la dynamique des bases génère une augmentation du produit de la fiscalité directe. Les dotations connaissent une baisse depuis quelques années, compte-tenu du contexte budgétaire déficitaire de l'Etat et de la participation au redressement des comptes publics qui est demandé aux collectivités.

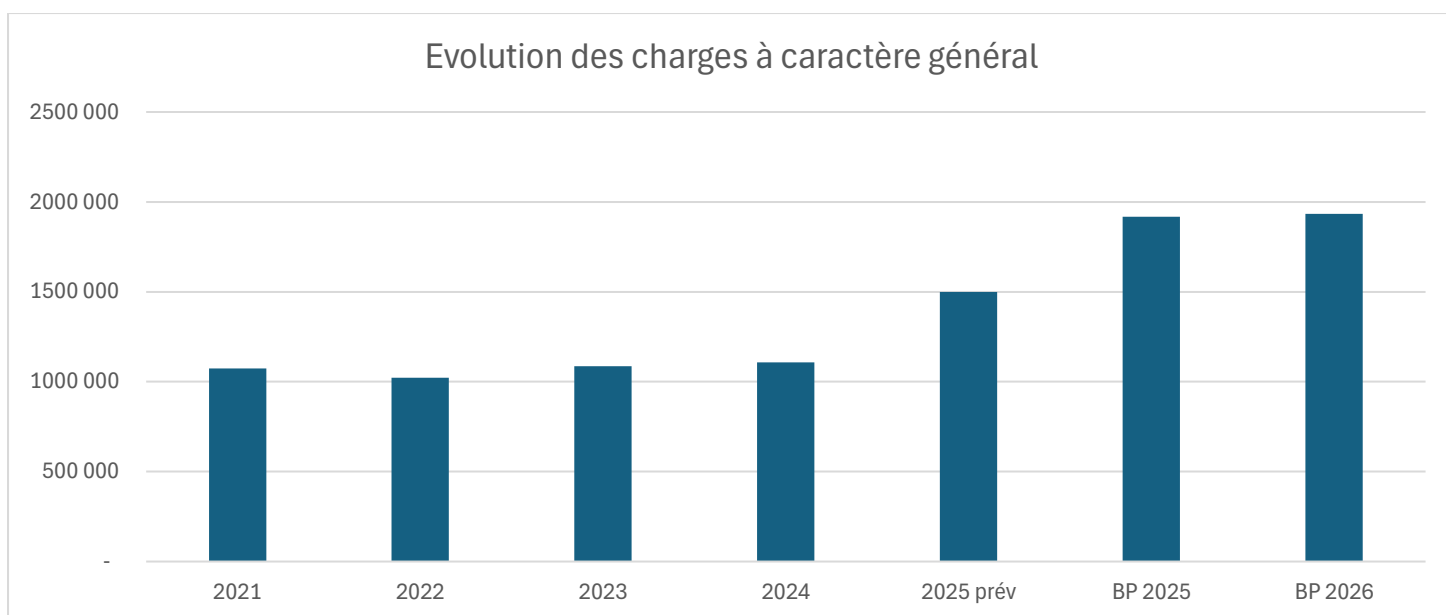
Les produits des services restent stables.



2) Les dépenses de fonctionnement

❖ Le chapitre 011 - Les charges à caractère général

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du chapitre 011 de la collectivité :



Les prévisions de charges à caractère général évoluent faiblement sur la période (+0.84%). La baisse de l'année 2022 s'explique par le fait qu'en 2021, il y a eu 100 000 € affecté aux effacements de réseaux (La Tara), dépense ponctuelle qui n'a pas été reconduite en 2022 et les années suivantes.

Cette évolution s'explique par le choix de la Collectivité de contenir les budgets de fonctionnement des services municipaux et l'adoption d'un plan de sobriété énergétique avec effet immédiat. Des mesures sont déjà adoptées concernant l'éclairage public, les dépenses énergétiques et la rénovation des bâtiments publics. Cet effort doit compenser la hausse du prix de l'énergie et les effets de l'inflation.

Cet effort est le fruit d'un travail d'optimisation des ressources de la part des services de la Collectivité afin de maintenir les services rendus à la population malgré l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation.

2021	2022	2023	2024	2025 PREV.	BP 2025	BP 2026
1 073 557	1 021 316	1 087 026	1 107 871	1 500 000	1 918 091	1 934 180

Les charges à caractère général représentent les dépenses relatives à l'entretien des terrains, des biens meubles et immeubles, des réparations, des locations, des fluides, carburants, alimentation, assurances, impôts et prestations de services nécessaires au bon fonctionnement du service public.

L'objectif 2026 est de stabiliser les dépenses de ce chapitre à 1 934 180 € (BP 2025 : 1 918 091 €), soit 0.84 % d'augmentation, en tenant compte des éléments suivants :

- **Augmentation des assurances : nouveau marché à compter de 2026 qui devrait pénaliser la commune (+ 70 000 €)**
- **6 mois de loyers du pôle santé (35 000 €)**

❖ **Le chapitre 012 : Les charges de personnel**

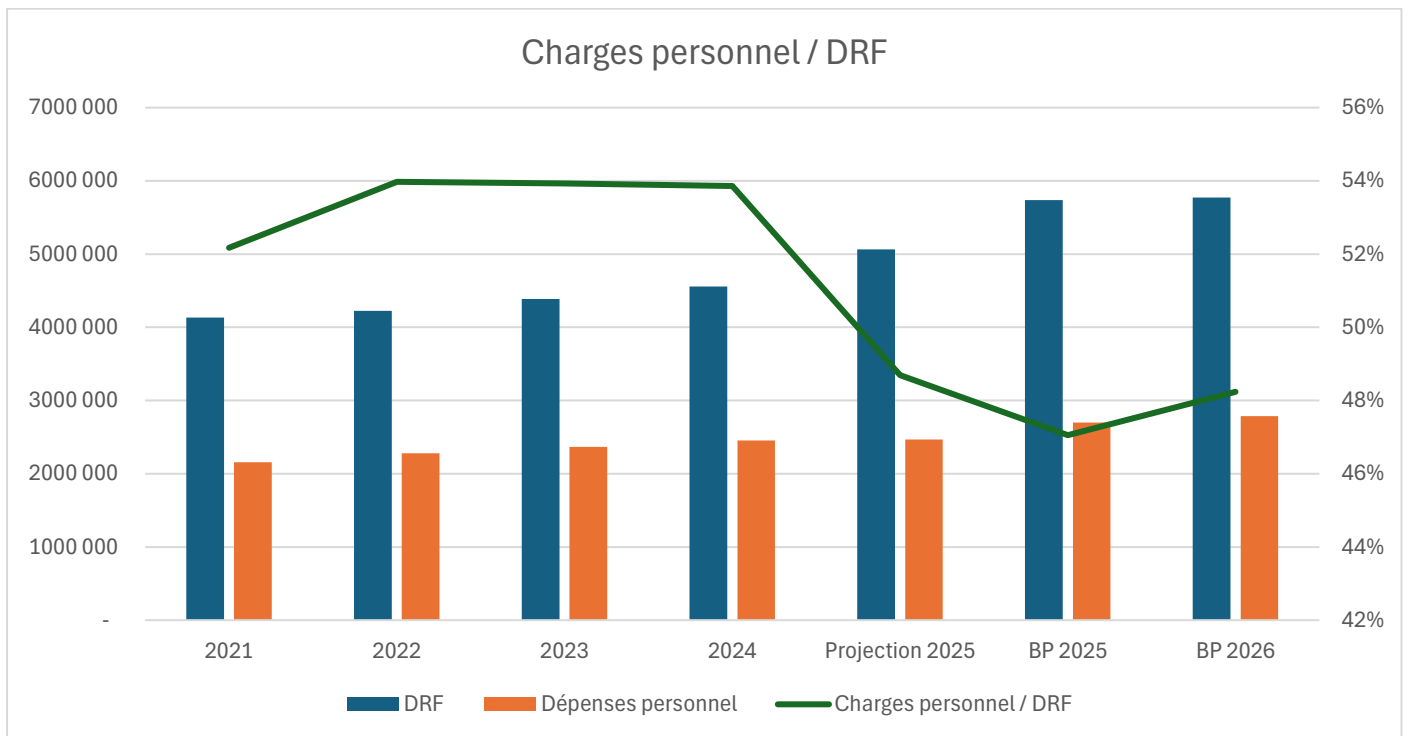
L'évolution des effectifs de la Commune se présente ainsi :

Effectif en ETP par statut	Effectif au 01/01/2021	Effectif au 01/01/2022	Effectif au 01/01/2023	Effectif au 01/01/2024	Effectif au 01/01/2025
Titulaire	45.77	46	44.09	41.59	40.49
Contractuel	1	2.48	2.74	6.73	7.93
Total	46.77	48.48	46.83	48.32	48.42

Les effectifs 2025 se déclinent ainsi :

Effectif par statut au 01/01/2025	Effectif en ETP	Effectif en nombre
Titulaire	40.49	43
Contractuel	7.93	13
TOTAL	48.42	56

Le graphique ci-dessous montre la représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.



Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2021	2022	2023	2024	Projection 2025	BP 2025	BP 2026
52%	54%	54%	54%	49%	47%	48%

A l'heure de la rédaction de ce rapport, il existe des incertitudes importantes tenant aux différentes annonces gouvernementales sur la construction du projet de loi de finances ou du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Ces différentes annonces peuvent avoir des conséquences pour le budget prévisionnel communal notamment en ce qui concerne les charges de personnel. En dépenses, on peut s'attendre à une augmentation des rémunérations et des charges patronales.

En 2025, la commune a **revalorisé le RIFSEEP**, ainsi le complément indemnitaire annuel (CIA). Le coût de cette revalorisation s'élève à 42 000 € (pour 6 mois).

Par conséquent, pour le budget 2026, il est prévu 84 000 €, sur une année complète.

La mise en place des **chèques déjeuners** à compter du 1^{er} septembre 2025, qui représente un coût de 8 000 €. Par conséquent, pour le budget 2026, il est prévu 24 000 €.

Il a également été mis en place en 2025, le **contrat de prévoyance** obligatoire, pour un coût annuel de 18 810 €. En 2026, la participation obligatoire à la mutuelle labellisée d'un minimum de 15 € pèsera aussi dans le budget de la commune à hauteur de 1 500 €.

Enfin, un nouveau décret programme une hausse du taux de cotisation CNRACL sur quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028.

Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux était fixé à 31,65% en 2024. Le nouveau décret pris en 2025 augmente progressivement ce taux à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028.

Cette augmentation annuelle de 3 points, qui s'applique aux cotisations de retraite dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025, vise à réduire le déficit de la CNRACL.

Cette augmentation devrait représenter environ 35 000 € en 2026 pour notre commune.

Dépenses de personnel : projection à + 4.5 % avec une stabilisation des effectifs intégrant les créations de poste (Urbanisme : poste en doublon et PM), **une augmentation de 3 points du taux de cotisations d'assurance vieillesse**, une année pleine de participation aux chèques déjeuner, une année pleine concernant la revalorisation de la prime (RIFSEEP), la participation employeur à la couverture santé complémentaire (15 € mensuel /agent).

➤ **Le total des frais de personnels est estimé à 2 825 735 € (BP 2025 : 2 700 000 €)**

❖ **Le chapitre 014 : Les atténuations de produit**

- Le prélèvement au titre de la loi SRU

Conformément à l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), la commune compte 103 logements sociaux au 1^{er} janvier 2024, ce qui représente un taux 4.05 %. Ce pourcentage est inférieur au 25 % demandé, par conséquent la commune est prélevée au titre de la loi SRU à compter du 1^{er} janvier 2024.

2024	2025	BP 2026
98 934 €	112 500 €	130 000 €

- Le FNGIR

2021	2022	2023	2024	2025	2026
439 508	439 508	439 508	439 508	439 508	439 508

Le fonds national de garantie individuelles des ressources (FNGIR) est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

➤ **Le total des atténuations de produit est estimé à 571 000 € (BP 2025 : 551 000 €)**

❖ **Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

Participation OGEC 2026 : 265 000 € : la commune reverse à l'OGEC de l'école Notre Dame un montant par élève correspondant aux frais pédagogiques pour un enfant de l'école René Cerclé.

L'enveloppe budgétaire prévue aux subventions des associations reste identique à 28 000 €

➤ **Le total des autres charges de gestion courantes est estimé à 520 000 € (BP 2025 : 507 800 €)**

❖ **Le chapitre 66 : frais financiers**

Les intérêts des emprunts en cours sont budgétés à 29 346 €.

❖ **Le chapitre 67 : charges exceptionnelles**

Une provision de 2 000 € est budgétée pour des annulations éventuelles de titres sur exercices antérieurs, comme les années précédentes.

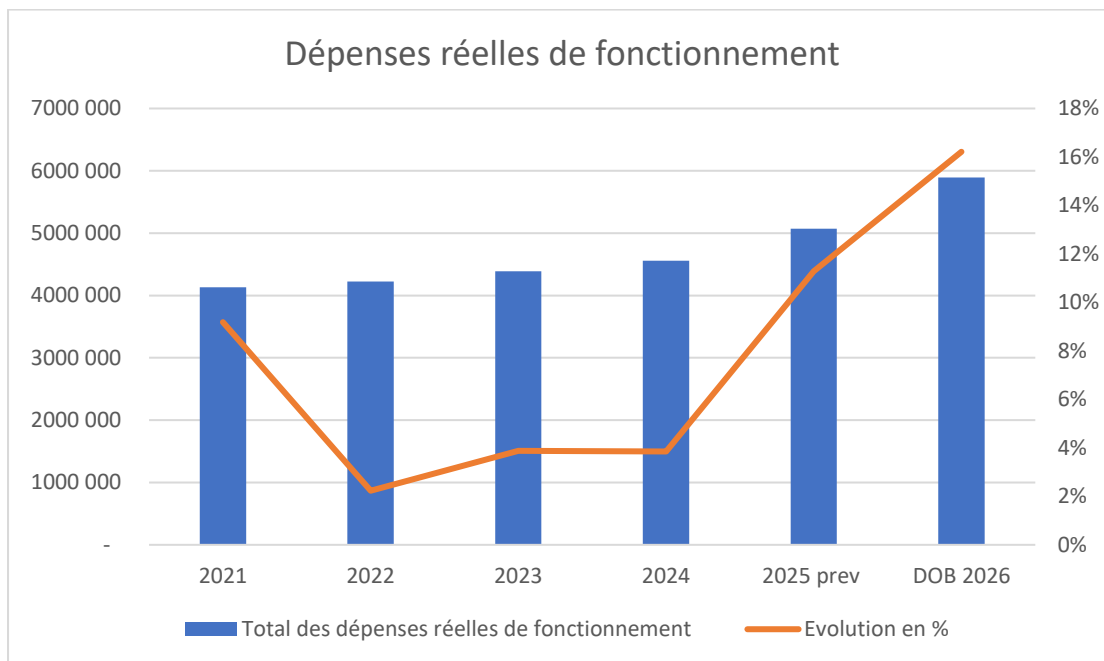
❖ **Le chapitre 68 : provisions**

Une provision de 10 000 € est budgétée pour les potentiels contentieux urbanismes.

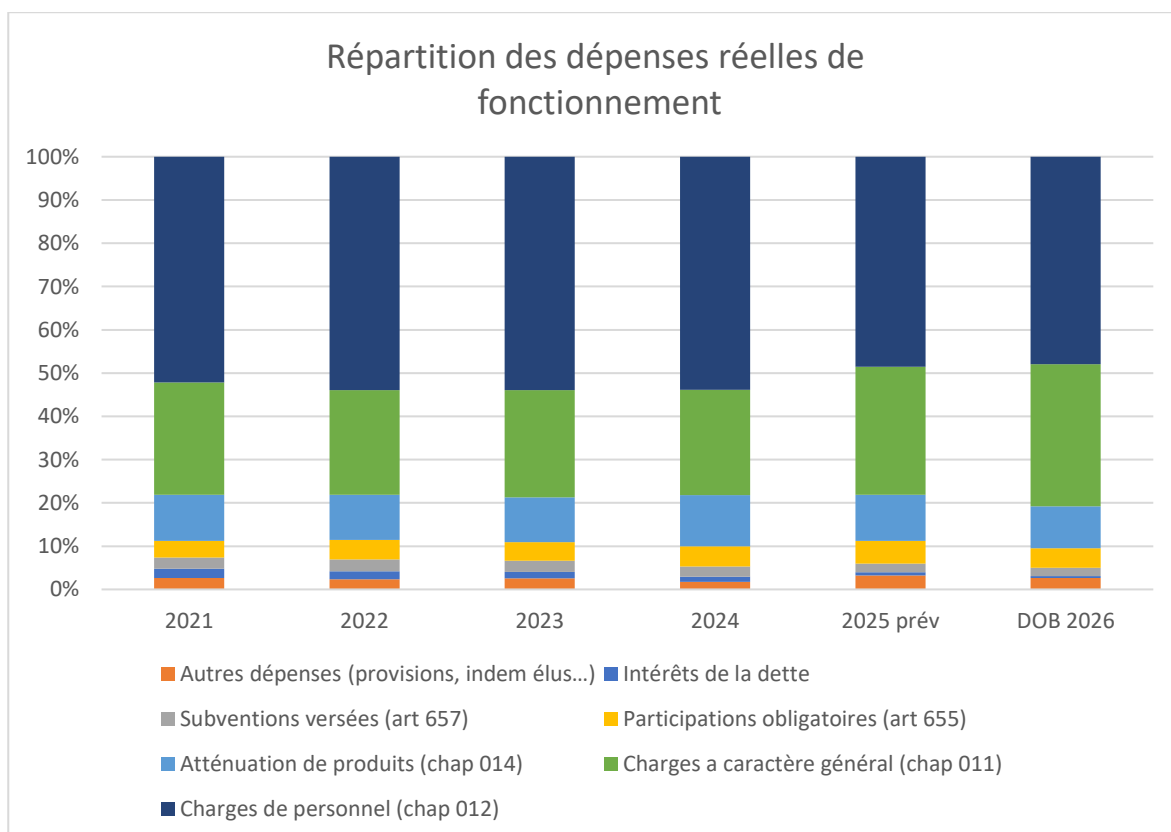
LE MONTANT TOTAL DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2026 EST ESTIME A PRES DE 5 892 K€.

❖ La synthèse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution



Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation sur la période étudiée malgré une maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel. Cela peut s'expliquer par des augmentations mécaniques que la commune ne maîtrise pas telles que l'inflation, le prix de l'énergie ou encore en matière RH avec l'augmentation du coût d'indice en 2022 et 2023. En plus de la GVT (glissement vieillissement technicité) cela se répercute automatiquement sur les années suivantes.



En tout état de cause et de façon pragmatique, nous constatons que nos collectivités sont dépossédées régulièrement de leur autonomie financière par des décisions ou mesures sur lesquelles elles ne disposent d'aucun levier décisionnel (baisse des dotations de l'Etat, augmentation du point d'indice, revalorisation des carrières, augmentation des charges de gestion courante, perte des leviers fiscaux, pénalités).

La commune continue cependant à entreprendre des actions pour assurer l'équilibre de son budget et pour continuer d'investir.

AU TOTAL, les dépenses budgétaires 2026 devraient être de 5 892 k€ et les recettes devraient être au minimum de 6 041 k€, soit une CAF brute de près de 149 k€

C - Le Budget principal : section d'investissement

1) Les recettes d'investissements 2026

Outre la Caf issue de la section de fonctionnement, la commune dispose de recettes d'investissements, estimées à 980 k€ pour l'exercice 2026, dont :

- Subventions : 205 000 € (RAR 2025)
- Taxes d'aménagement : 80 000 €
- FCTVA : 200 000 €
- Remboursement du capital de la dette des budgets annexes : 54 792 €
- Cession d'immobilisation : 440 000 € (ZAC)

2) La capacité d'investissements 2026

Compte tenu des recettes issues de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, la capacité d'investissement est de 7 756 k€ pour 2026 :

CAF brute 2026	149 000 €
CAF cumulé au 31/12/2025	7 301 000 €
Recettes d'investissement	692 820 €
Sous total recettes	8 142 820 €
Amortissement de la dette 2026	386 000 €
Capacité d'investissement 2026	7 756 820 €

3) Les orientations d'investissements 2026

L'année 2026 sera marquée par la poursuite ou la finalisation des gros projets engagés sur les mandats 2020 et 2025 :

- ✓ **Aménagement Cœur de Bourg (autour du pôle santé) : 647 k€**
- ✓ **Déplacements doux : 303 k€**
- ✓ **Restaurant scolaire : 194 k€ étude (AP/CP)**
- ✓ **Vidéoprotection : 130 k€ (AP/CP)**

- ✓ **Rénovation énergétique : 39 k€**
 - Eclairage public : 39 k€ (AP/CP)

- ✓ **Voirie et réseaux : 675 k€**
 - PAVC : 120 k€
 - Giratoire : 555 k€

- ✓ **Bâtiments et patrimoine : 174 k€**
 - Travaux ADAP : 55 k€
 - Motorisations portails ST et Site Ormelette : 10 k€
 - Remplacement menuiserie logements d'urgence : 13 k€
 - Remplacement GBT école : 15 k€
 - Travaux inopinés : 20 k€
 - Renaturation école : 6 k€

- ✓ **Matériels et équipements : 155 k€**
 - Equipements cimetièrre : 27 k€ colombarium, cavurnes, reprises concessions
 - Panneau d'affichage lumineux : 25 k€
 - Petit matériels ST : 7 k€
 - Balayeuse voirie : 31 k€
 - Ecran interactif école : 13 k€
 - Equipement police municipal : 22 k€
 - Mobilier restaurant scolaire : 12 k€
 - Renouvellement matériel RS : 3 k€
 - Mobilier administratif et informatique : 10 k€
 - Matériel visio conférence salle du conseil : 5 k€

- ✓ **Stratégies foncières : 254 k€**

- ✓ **Investissements immatériels : 865 k€**
 - Révision PLU : 45 k€
 - Logiciels : 5 k€
 - Attribution de compensation : 65 €
 - ZAC (avance de trésorerie) : 750 k€

Le programme pluriannuel d'investissement s'établit de la manière suivante :

		CA 21	CFU 22	CFU 23	CFU 24	CFU 25 provisoire	2026
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté	1 120 980	2 043 265	3 390 982	4 869 419	6 579 270	7 507 992
	Recettes réelles	5 136 842	5 570 719	5 865 032	6 265 388	6 398 590	6 041 032
	Dépenses réelles	4 130 791	4 223 002	4 386 596	4 555 537	5 069 927	5 892 294
	EPARGNE BRUTE DISPONIBLE	2 127 031	3 390 982	4 869 419	6 579 270	7 907 933	7 656 730

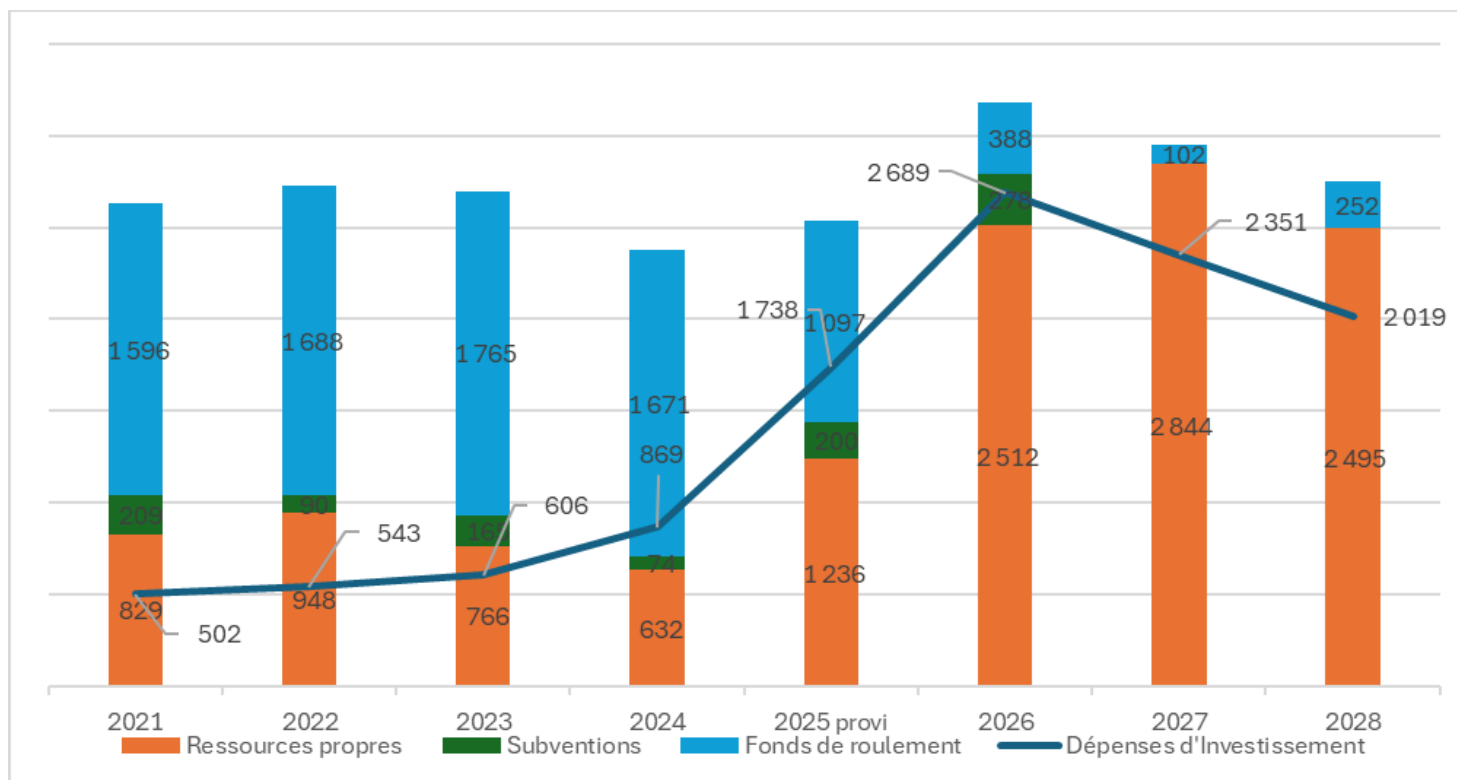
		CA 21	CFU 22	CFU 23	CFU 24	CFU 25 provisoire	2026
RECETTES PROPRES INVESTISSEMENT	17 249 621	2 634 345	2 726 689	2 696 396	2 377 677	2 541 334	4 273 180
	Résultat reporté	1 596 406	1 688 237	1 765 751	1 671 178	1 104 652	395 505
	Autofinancement pris sur épargne brute dispo (1068)	83 766				399 940	1 900 000
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2021-2026	946 108	960 938	1 025 217	1 273 025	2 145 828	3 826 353
PROGRAMMES	3 190 222	37 806	58 530	129 453	526 947	1 124 336	1 313 150
	Coeur de bourg avec intégration du pôle sa	1 562 338	16 494	31 998	30 414	45 935	790 098
	Déplacements doux	420 538	21 312	22 752	59 252	14 222	0
	Extension école	794 460		3 780	39 787	462 098	288 796
	Vidéoprotection	149 392				19 392	130 000
	Eclairages publics	39 000					39 000
	Restaurant scolaire	224 494		0	4 694	26 051	193 750
	AUTRES INVESTISSEMENTS (hors prgm)	464 405	376 026	324 737	198 968	476 739	1 750 000
	INVESTISSEMENTS RECURRENTS	0	108 358	151 800	135 290	137 178	376 850
	DETTE (capital)	443 896	418 024	419 227	411 819	407 575	386 353
	SOLDE 1 - INVESTISSEMENT hors emprunts et subventions	1 688 237	1 765 751	1 671 178	1 104 652	395 505	446 827

LISTE DES AP/CP (prévisionnel 2026)

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP/CP sans actualisation						
2025-002	RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE	2 785 000,00 €	12 000,00 €	193 750,00 €	1 409 450,00 €	1 169 800,00 €
2025-003	ECLAIRAGE PUBLIC	100 000,00 €	1 000,00 €	39 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
				- €		
AP/CP à actualiser (CM février 2026)						
2025-001	SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION	430 000,00 €	40 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
	avant actualisation	300 000,00 €	40 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	
TOTAL AP/CP (à cloturer/à actualiser/ à créer/sans actualisation)		3 315 000,00 €	53 000,00 €	362 750,00 €	1 569 450,00 €	1 329 800,00 €
	avant actualisation	3 185 000,00 €	53 000,00 €	362 750,00 €	1 569 450,00 €	1 199 800,00 €

Le financement des investissements programmés depuis 2021 (10 177 K€) est assuré par :

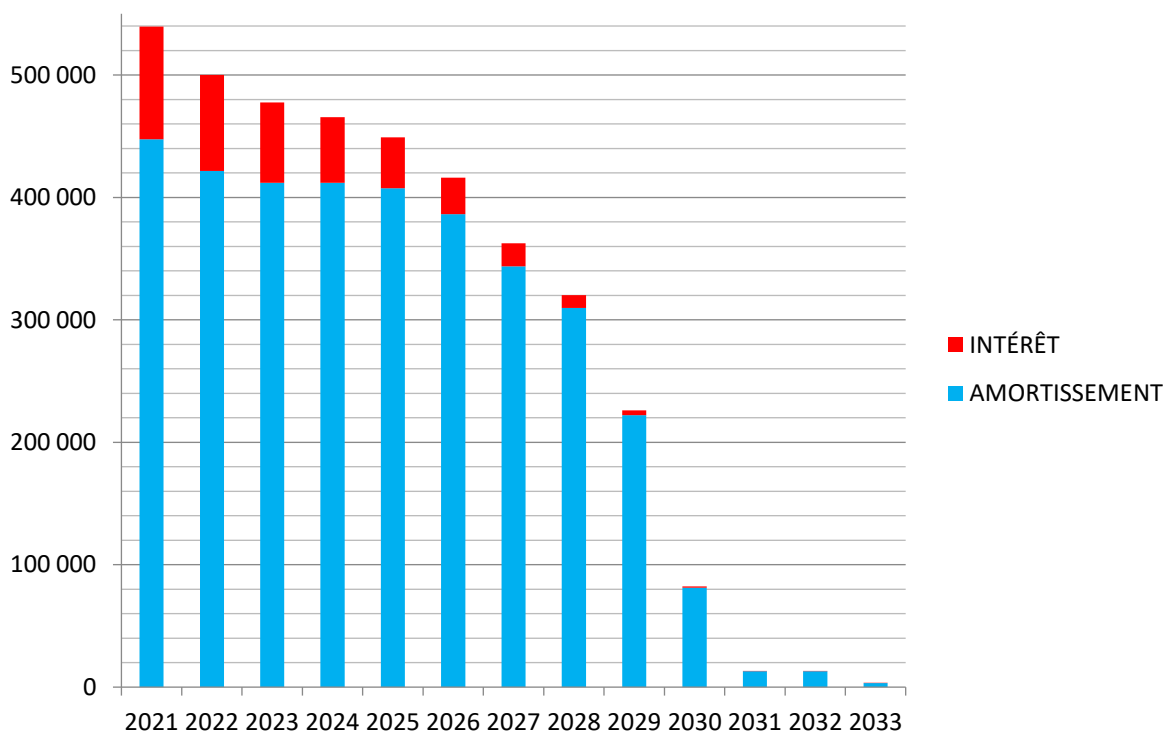
- Les ressources propres, dont FCTVA
- Les emprunts
- Les subventions
- Le fonds de roulement



Avec ce plan de financement, l'endettement à fin 2028 est estimé à 332 k€ soit une dette par habitant de 72 €.

La commune ne prévoit pas d'emprunt d'équilibre pour financer son programme d'investissement 2026.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS Au 31.12
2021	447 600.21	91 979.35	539 579.56	3 025 141.80
2022	421 727.69	78 390.54	500 118.23	2 603 414.11
2023	411 819.44	65 780.93	477 600.37	2 191 594.67
2024	411 819.44	53 630.14	465 449.58	1 779 775.23
2025	407 575.40	41 484.89	449 060.29	1 372 199.83
2026	386 352.80	29 822.04	416 174.84	985 847.03
2027	343 827.80	18 793.90	362 621.70	642 019.23
2028	309 778.40	10 467.34	320 245.74	332 240.83
2029	222 090.80	3 835.19	225 925.99	110 150.03
2030	81 200.20	1 002.90	82 203.10	28 949.83
2031	12 866.68	277.43	13 144.11	16 083.15
2032	12 866.68	129.47	12 996.15	3 216.47
2033	3 216.47	9.25	3 225.72	0.00
TOTAL	2 665 030.04	571 190.93	3 236 220.97	17 479 740.45



Le délai de désendettement de la dette est le nombre d'année nécessaires à la commune pour honorer sa dette si elle consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement au remboursement de sa dette.

Cet indicateur conserve un niveau très bon tout au long de la période :

CAPACITE DE DESENETTEMENT					
	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 prev
Encours de dette (capital restant dû 31/12/N)	3 025 141,80	2 603 414,11	2 191 594,67	1 779 775,23	1 372 199,83
CAF brute	1 006 051,73	1 347 717,39	1 478 436,54	1 709 850,80	1 328 663,00
Capacité de désendettement (en année)	3,01	1,93	1,48	1,04	1,03

Calcul : Encours dette / CAF brute

D - Les Budgets Annexes

1) Budget annexe : Cellules commerciales

Résultats 2025 estimés :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	50 000,00	50 000,00	0,00
Fonctionnement	71 921,00	72 471,00	550,00
TOTAUX	121 921,00	122 471,00	550,00

Le projet de budget est prévu **excédentaire**

Le montant des loyers (68 540 €) représente 99 % des recettes de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT - RECETTES					
	Bdg 2022	Bdg 2023	Bdg 2024	Bdg 2025	DOB 2026
Chap. 70 Vente de produits	60 819	64 000	1 734	15 000	
Chap. 74 Dotations et subventions	4 171	0	0		0
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	1 750	1 750	64 400	52 700	68 540
Recettes de gestion courante	66 740	65 750	66 134	67 700	68 540
Recettes réelles de fonctionnement	66 740	65 750	66 134	67 700	68 540
Chap. 042 Opér.ordre transfert entre sections					
Recettes d'ordre	0	0	0	0	0
002 Excédent de fct reporté			1 067	4 221	8 681
TOTAL	66 740	65 750	67 201	71 921	77 221

FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
	Bdg 2022	Bdg 2023	Bdg 2024	Bdg 2025	DOB 2026
Chap. 011 Charges à caractère général	8 200	8 350	10 251	8 897	9 000
Chap. 65 Autres charges de gestion courante					
Dépenses de gestion courante	8 200	8 350	10 251	8 897	9 000
Chap. 66 Charges financières	8 540	7 400	6 250	5 105	3 960
Chap. 67 Charges exceptionnelles			700	7 919	
Chap. 022 Dépenses imprévues					
Autres dépenses	8 540	7 400	6 950	13 024	3 960
Dépenses réelles de fonctionnement	16 740	15 750	17 201	21 921	12 960
Chap. 023 Virement à la section d'investiss.					14 261
Chap. 042 Opér.ordre transfert entre sections	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Dépenses d'ordre	50 000	50 000	50 000	50 000	64 261
TOTAL	66 740	65 750	67 201	71 921	77 221

La **SECTION d'INVESTISSEMENT** s'équilibre à 64 261 €

- Dépenses : remboursement capital des emprunts..... 50 000 €
- Dépenses d'immobilisations (21)14 261 €
- Recettes : Dotation aux amortissements..... 50 000 €
- Virement de la section de fonctionnement.....14 261 €

L'emprunt se termine en novembre 2029.

2) Budget annexe : Panneaux Photovoltaïques

Résultats 2025 estimés :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	4 791,50	4 791,50	0,00
Fonctionnement	5 755.17	6 068.83	313.66
TOTAUX	10 546.67	10 860.33	313.66

Le projet de budget est prévu **excédentaire** ;
La vente d'énergie représente 100 % des recettes réelles.

FONCTIONNEMENT - RECETTES					
	Bdg 2022	Bdg 2023	Bdg 2024	Bdg 2025	DOB 2026
Chap. 70 Vente de produits	5 700	5 750	3 398	5 662	5 600
Chap. 74 Dotations et subventions	684	415	2 564	100	
Recettes réelles de fonctionnement	6 384	6 165	5 962	5 762	5 662
002 Excédent de fct reporté					314
TOTAL	6 384	6 165	5 962	5 762	5 914

FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
	Bdg 2022	Bdg 2023	Bdg 2024	Bdg 2025	DOB 2026
Chap. 011 Charges à caractère général	70	50	50	50	407
Chap. 66 Charges financières	1 522	1 323	1 120	920	715
Chap. 67 Charges exceptionnelles					
Dépenses réelles de fonctionnement	1 592	1 373	1 170	970	1 122
Chap. 042 Opér.ordre transfert entre sections	4 792	4 792	4 792	4 792	4 792
Dépenses d'ordre	4 792	4 792	4 792	4 792	4 792
TOTAL	6 384	6 165	5 962	5 762	5 914

La **SECTION d'INVESTISSEMENT** s'équilibre à 4 792 €

- Dépenses : remboursement capital des emprunts..... 4 792 €
- Recettes : Dotation aux amortissements..... 4 792 €

L'emprunt se termine en décembre 2029.

PROJET BUDGET 2026- PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PREVISIONNEL

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	11 805 652	11 805 652	3 855 603	7 423 931	15 661 256	19 229 584
Bdg annexe Cellules commerciales	77 221	77 221	64 261	64 261	141 482	141 482
Bdg annexe Panneaux photovoltaïques	5 914	5 914	4 792	4 792	10 706	10 706
TOTAL	11 888 787	11 888 787	3 924 656	7 492 984	15 813 444	19 381 771

Comme en 2025 l'année 2026 est marquée par le sceau de **l'incertitude des mesures nationales** pour les collectivités territoriales.

Ce contexte oblige la commune à **maintenir voire à réduire ses dépenses de fonctionnement**. Des contraintes évidentes se présentent, notamment les mesures nationales impactant le chapitre des charges de personnels, ainsi que l'inflation prévue à hauteur de 1.3%.

Du côté des recettes, la municipalité décide de ne **pas augmenter la part communale des impôts locaux**, réduisant de fait ses marges de manœuvre financière.

De plus, la commune devra surement faire face à une **diminution des subventions**.

Ces défis nécessitent une gestion prudente de l'utilisation des ressources disponibles.

Pour le budget 2026, la municipalité **maintient les investissements structurant pour l'avenir de la commune, tels que la finalisation de l'aménagement du cœur de bourg, le restaurant scolaire, les logements de la zone d'aménagement concertée et la vidéoprotection. Il n'est pas prévu de faire appel à l'emprunt pour les investissements de 2026.**